



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 03/10/2023

2023-09-13

L'an deux mille vingt trois le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Serge DERORY.

Etaient présents :

M. DERORY Serge, Mme PONCET Valérie, Mme SENDRA Valérie,
M. ESSERTEL Cédric, Mme LECLOUX Aurélie, M. CARTERON Philippe,
Mme LEROY Nadine, M. CHAUVE Jean-Paul, M. CHEMINAL Carl,
M. DUBOST Pierre, M. THINARD Franck

Procuratation(s) :

Etai(ent) absent(s) :

M. FORGE Joffrey, Mme BEAL Marie-Line, Mme FERON Florence

Etai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : M. Jean-Paul CHAUVE

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 14

Présents : 11

Absents : 03

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour : 11

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation
26/09/2023

CENTRE MEDICO-SCOLAIRE DE FEURS

Monsieur le Maire informe les élus que les dossiers médicaux des enfants scolarisés (de la grande section au CM2) sont gérés et suivis par le Centre-Médico (CMS) de Feurs.

Il ajoute que les frais de fonctionnement de ce centre sont pris en charge par la ville de Feurs : mise à disposition gratuite des locaux, fournitures de bureaux, entretien des locaux, consommation d'électricité et de gaz, achat de matériel informatique...

Monsieur le Maire explique que la ville Feurs souhaiterait que la commune signe une convention afin de participer aux de fonctionnement engagés à compter de l'année scolaire 2023-2024.

Il souligne que ces frais sont calculés par année scolaire et répartis entre toutes les communes au prorata du nombre d'élèves scolarisés sur la commune concernée.

Après discussion, le Conseil Municipal ne souhaite pas signer cette convention.

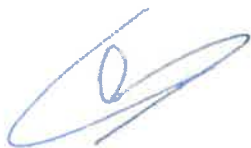
Ont signé au registre tous les membres présents.

Copie certifiée conforme.

Bussy-Albieux,
le 03 Octobre 2023



Le Secrétaire de Séance



Le Maire
Serge DERORY

Affichage fait le.....27.OCT.2023..... numériquement